

**REGLEMENT COMPLET DES JEUX-CONCOURS LOSC LILLE METROPOLE SASP
«GAGNEZ DES PLACES LOSC LILLE METROPOLE SAISON 10-11 »**

Article 1

La Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) LOSC Lille Métropole, ci-après dénommée le « LOSC » ou la « société organisatrice », dont le siège social est sis Domaine de Luchin, Grand Rue BP 79- 59780 CAMPHIN EN PEVELE et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 319 633 749 organise, un Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat du 1er août 2010 au 30 mai 2011 inclus, ayant notamment trait au Football, à l'actualité du LOSC.

Article 2

Le Jeu-concours est ouvert à toute personne physique âgée de 13 (treize) ans minimum résidant en France Métropolitaine ou en Corse, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu-concours. Toute participation d'un mineur à ce Jeu-Concours suppose qu'il ait obtenu au préalable l'autorisation de son/ses tuteur(s) légal(ux).. L'organisateur se réserve la faculté d'en demander la justification et de procéder à toutes les vérifications.

Article 3

Le Jeu-Concours "Gagnez des places LOSC Lille Métropole Saison 10-11" est organisé de la façon suivante :

Le LOSC Lille Métropole mettra en place ponctuellement des phases de jeu au Stadium Lille Métropole, en boutiques LOSC ou sur différents supports LOSC (« LOSC Tribune », tracts, coupon à gratter...) permettant aux spectateurs et/ou aux personnes ayant reçu un tract, un coupon, un sms, une publicité LOSC de gagner un ou plusieurs titres d'accès au Stadium Lille Métropole pour assister à un match à domicile du LOSC. La remise de tracts, coupons, sms, publicités est réalisée au hasard et sur acceptation de la personne.

Les modalités de chaque phase de jeu figureront sur le site Internet www.losc.fr ou à disposition au LOSC Lille Métropole. Il peut s'agir, notamment d'un coupon à gratter avec des « places gagnantes », de la réception d'un SMS avec des « places à retirer », d'un jeu sur écrans géants lors d'un match du LOSC au Stadium Lille Métropole, d'un tirage au sort de titres d'accès* au Stadium Lille Métropole pour assister à un match à domicile du LOSC (*choisis au hasard avant match), d'un e-mail avec formulaire de jeu ou de questions à choix multiples dont la réponse présente un caractère objectif, ou encore de distributions limitées.

Article 4

Selon la phase de Jeu-concours auquel la personne participe le lot à gagner sera un ou plusieurs titres d'accès au Stadium Lille Métropole pour assister à un match à domicile du LOSC (valeur 1€ à 100€), éventuellement accompagné(s) de bracelets d'accès à l'un des espaces réceptifs du LOSC (valeur 99€ à 263€). Valeurs données à titre indicatif selon prix pratiqués lors de la rédaction du présent règlement.

Article 5

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé sur le site Internet www.losc.fr ou sur tout autre support LOSC Lille métropole. Aucun changement (de date, de prix...), pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé à la société organisatrice. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier du lot ne pourra être demandé. Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu pour chaque Jeu-Concours concerné.

Aucun changement de date ne sera accepté dans le cas où il y aurait une date limite pour l'utilisation du lot. Le cas échéant, la date d'utilisation du lot sera communiquée lors de la délivrance du lot.

En tout état de cause, l'utilisation du lot se fera selon les modalités communiquées par la société organisatrice.

Excepté dans le cadre d'un coupon à gratter, les gagnants seront contactés directement par courrier électronique, par sms et/ou par téléphone par le LOSC. Les gagnants devront se manifester avec le message qui annonce le gain. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Le gagnant obtiendra son lot soit par voie postale, soit en allant le retirer dans les boutiques LOSC ou aux guichets du Stadium Lille Métropole (Avenue de la châtelainie, 59650 Villeneuve d'Ascq)
La date limite de retrait du gain est précisée sur le support du jeu. A défaut, le gain pourra être retiré jusqu'au jour même du match.

Le LOSC ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte et/ou de détérioration du lot par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de ce prestataire. Dans le cas où le lot ne pourrait être adressé par voie postale, ses modalités de retrait seront précisées aux gagnants dans le courrier électronique, dans le sms, à l'occasion de l'appel téléphonique confirmant le gain et/ou sur le message que le gagnant recevra.

Article 6

Le gain ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Le gain n'est ni repris, ni échangé contre un autre objet. Il n'y aura aucune contrepartie financière possible.

L'organisateur du Jeu-concours décline toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

Article 7

Toute communication de coordonnées incomplète, illisible, inaudible, comportant de fausses indications ou non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent toutes les vérifications légales concernant leur identité, leurs coordonnées postales. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

Article 8

La société organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu-concours, à le réduire, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions. Elle se réserve également la possibilité, de suspendre ou de prolonger la période de participation en fonction du calendrier sportif qui lui est imposé.

Article 9

La participation au Jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et du règlement intérieur du Stadium Lille Métropole. Toute contestation ou réclamation relative au présent Jeu-concours ou de son règlement ne sera prise en considération que dans un délai de 30 jours, à compter de la clôture du Jeu-concours.

Article 10

Le présent règlement est déposé chez la SCP MARTIN GRAVELINE Huissiers de Justice Associés - 1, rue Bayard - 59800 Lille. Ce règlement est également disponible au LOSC Lille Métropole SASP – Service Juridique– Domaine de Luchin – Grand rue – BP 79 – 59780 Camphin en Pévèle. Remboursement du timbre sur la base du tarif lent en vigueur, sur demande adressée simultanément à la demande de règlement.

Article 11

Les coordonnées des participants pourront être traitées par informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante : LOSC Lille Métropole SASP– « Service Développement Produits »– Domaine de Luchin, Grand Rue BP 79-59780 CAMPHIN EN PEVELE.

Extrait de règlement des jeux concours « Gagnez des places LOSC Lille Métropole saison 10/11 »

Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achats organisé par le LOSC Lille Métropole SASP du 1er août 2010 au 30 mai 2011, ouvert à toute personne physique âgée de 13 (treize) ans minimum résidant en France Métropolitaine ou en Corse. Ponctuellement, au Stadium Lille Métropole, en boutiques LOSC ou sur différents supports LOSC (« LOSC Tribune », tracts, coupon à gratter...) le LOSC Lille Métropole mettra en place des phases de jeu permettant aux spectateurs et/ou aux personnes ayant reçu un tract, un coupon, un sms, une publicité LOSC de gagner un ou plusieurs titres d'accès au Stadium Lille Métropole pour assister à un match à domicile du LOSC. La remise de tracts, coupons, sms, publicités est réalisée au hasard et sur acceptation de la personne.

Selon la phase du Jeu-concours auquel la personne participe le lot à gagner sera un ou plusieurs titres d'accès au Stadium Lille Métropole pour assister à un match à domicile du LOSC (valeur de 1€ à 100€) et éventuellement de bracelets d'accès à un espace réceptif (valeur de 99€ à 263€).

La participation au Jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et du règlement intérieur du Stadium Lille Métropole

Les coordonnées des participants pourront être traitées par informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante : LOSC Lille Métropole SASP- « Service Développement Produits »- Domaine de Luchin, Grand Rue BP 79- 59780 CAMPHIN EN PEVELE.

Le présent règlement est déposé chez la SCP MARTIN GRAVELINE Huissiers de Justice Associés - 1, rue Bayard - 59800 Lille. Ce règlement est également disponible au LOSC Lille Métropole SASP – Service Juridique – Domaine de Luchin – Grand rue – BP 79 – 59780 Camphin en Pévèle. Remboursement du timbre sur la base du tarif lent en vigueur, sur demande adressée simultanément à la demande de règlement.
